

Communiqué de presse

Paiement DIAPASON à l'hôpital : accord de partenariat entre la CAIH et MAINCARE Solutions pour un démarrage début 2019

Le 9 février 2018

CAIH et MAINCARE Solutions ont signé un partenariat industriel pour accélérer la mise en œuvre, dès le début de 2019, d'une solution innovante qui permet au patient de préenregistrer sa carte bancaire lors de son admission, et d'être débité du montant restant à sa charge, après rappel automatique via SMS.

Ce partenariat dynamique s'inscrit dans le cadre du projet innovant DIAPASON (Débit Intervenant Après le PARcours de SOiNs), composante majeure du Programme de simplification du parcours du patient à l'hôpital (SIMPHONIE) conçu et soutenu par la DGOS (ministère de la Santé), qui doit permettre d'améliorer la trésorerie des établissements de santé.

Afin de rendre opérationnelle cette innovation, la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH, **800 établissements adhérents**) a attribué un marché à la société Ingenico pour développer le système national de prépaiement DIAPASON agréé GROUPE CARTES BANCAIRES et ASIP Santé ainsi que la fourniture des terminaux de paiement sécurisés.

L'interconnexion de DIAPASON avec les logiciels de Gestion Administrative des Patients – GAP – de chaque établissement est un élément clef de succès du projet. Afin d'accélérer le déploiement de DIAPASON, la CAIH a signé avec MAINCARE Solution, éditeur majeur du logiciel de GAP M-GAM, un partenariat de licence globale exclusive. Ce partenariat permettra le déploiement massif de la solution DIAPASON aux adhérents de MAINCARE Solution en 2019 après une expérimentation au sein d'un établissement pilote en 2018. Rappelons qu'en 2017, CAIH a déjà passé des accords avec les sociétés Agfa Healthcare, Intersystems, et le MIPIH pour servir leurs adhérents respectifs.

Les bénéfices attendus sont majeurs pour les patients. **DIAPASON permettra aux patients, dès leur entrée à l'hôpital, d'autoriser l'enregistrement de leurs coordonnées bancaires par un tiers de confiance afin que leur compte soit débité ultérieurement, une fois le montant de la facture connu** (et sous réserve qu'il soit inférieur à un plafond communiqué au préalable). Les patients éviteront ainsi les files d'attente aux caisses et pourront régler l'ensemble des formalités administratives en une seule fois.

De leur côté, **les établissements de santé bénéficieront du rapprochement comptable et du recouvrement automatique ce qui évite des tâches répétitives**. Par ailleurs, l'enjeu financier est réel pour les établissements : en facilitant le paiement de la « part patient », DIAPASON contribuera à réduire les sommes non recouvrées, estimées à **550 millions d'€** par an pour les hôpitaux publics.

- Plus d'information sur la CAIH : <https://portail.caih-sante.org/>
- Plus d'informations sur le projet DIAPASON : www.social-sante.gouv.fr/diapason
- Plus d'informations sur le programme SIMPHONIE : www.social-sante.gouv.fr/symphonie

Contact presse

